

## DES VALEURS POUR L'EUROPE ? / VALUES FOR EUROPE ?

Quelques remarques introductives / Some introductory remarks

### *Article 2 Valeurs de l'Union*

*L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>2</sup>.*

L'invocation de valeurs pour l'Europe, ou des valeurs européennes, est devenue depuis quelques années un phénomène récurrent. Pourquoi ? Quelles sont les raisons de ces références, parfois désordonnées, dont se parent désormais régulièrement de multiples discours sur l'Europe ? Quelles sont ces valeurs ? Sont-elles communes aux sociétés européennes ou proprement européennes ? Enfin, pour autant que de telles valeurs puissent être identifiées, quel est ou devrait être leur rôle ? Doivent-elles être au fondement du projet européen (mais alors pourquoi maintenant seulement, alors que ce n'avait pas jusqu'à présent paru être nécessaire) ? Ou au fondement de politiques spécifiques ? Ou bien sont-elles des limites posées au développement du projet politique européen ? Ou encore, est-ce à l'Europe de les protéger ? Ou de les promouvoir ?

<sup>1</sup> The second part of this introduction, presenting and summarizing the various contributions, is bilingual. English text is printed in italics. See below pp. V ff.

<sup>2</sup> Art. 2 du nouveau Traité sur l'Union européenne, tel qu'il sera révisé en 2009 par le Traité modificatif du 13 décembre 2007 si ce dernier est ratifié par l'ensemble des États Membres de l'Union.

Ces multiples questions permettent de le constater : pour fréquentes et actuelles qu'elles soient, ces références aux valeurs européennes ne sont pas univoques et méritent d'être examinées avec soin. Bien que les valeurs européennes aient constitué l'une des nouveautés et même l'un des enjeux centraux des débats constitutionnels depuis 2001, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE) de 2004 et le Traité modificatif de Lisbonne de 2007 n'auront que peu contribué à leur éclaircissement.

Le thème paraissait donc constituer un excellent point de départ pour un module interdisciplinaire de l'Ecole doctorale romande en études européennes. Les trois éditeurs du présent ouvrage, les Professeurs Samantha Besson, Francis Cheneval et Nicolas Levrat, ont tous enseigné à un moment ou un autre dans le cadre du Master en études européennes de l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG), Institut auquel est rattachée l'Ecole doctorale romande. C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée d'une collaboration sur les valeurs en Europe.

Ce livre réunit les contributions issues du module de l'Ecole doctorale, qui s'est tenu au printemps 2007 à l'Université de Fribourg et au Château de Coppet, Centre lémanique de l'IEUG, sous la direction des Professeurs Besson, Cheneval et Levrat. Il comprend des contributions de doctorants, mais aussi d'intervenants externes invités aux différentes sessions de l'Ecole doctorale.

Fruit d'un séminaire résolument européen entre doctorants et professeurs de différentes Facultés romandes et de l'Université de Paris I, de l'Université libre de Bruxelles, de l'Université Robert Schuman à Strasbourg, de l'Université Humboldt de Berlin et de l'Université d'Oxford, cet ouvrage présente la particularité d'être à la fois rédigé en anglais et en français. Il lance ainsi les bases d'un dialogue aujourd'hui nécessaire entre les différentes conceptions européenne(s) des valeurs dites européennes. Le module et cet ouvrage ont par ailleurs pris le parti de l'interdisciplinarité en élargissant le débat strictement juridique à la science politique, à la philosophie morale et politique.

\* \* \*

Afin d'ordonner quelque peu les travaux au cours du module, les réflexions des doctorants et intervenants se sont articulées autour de trois volets identifiés par les organisateurs dans leur appel à contributions. En réponse à cet appel, certains doctorants ont souhaité rattacher leur contribution à leurs recherches doctorales propres en traitant des questions soulevées à la lumière de leur sujet de thèse, alors que d'autres ont préféré écrire un article indépendant, inspiré par l'un ou l'autre des thèmes proposés. Les contributions des intervenants externes ont quant à elles toutes été écrites en vue de l'Ecole doctorale et de la présente publication.

Le premier volet portait tant sur le *concept même de valeur, que sur les fonctions qui sont assignées aux valeurs dans le processus d'intégration européenne*. Il nous est en

effet paru important de consacrer nos premières réflexions non seulement aux multiples acceptions du concept de valeur, mais aussi aux multiples concepts de valeur eux-mêmes. Peu de notions aussi largement utilisées aujourd'hui sont en effet aussi polysémiques que le terme de valeur. De plus, peu de concepts sont invoqués dans des contextes aussi différents et à des fins aussi variées que celui de valeur.

Parmi les questions posées figuraient notamment les questions suivantes : Qu'est-ce qu'une valeur ? Quelle est la relation entre valeurs au sens moral du terme (bien) et valeurs au sens sociologique du terme (attitudes, croyances, etc.) ? Quelle est la relation entre valeurs et cultures ? En quoi les valeurs se distinguent-elles de principes, de normes ou de règles ? Quelle est la relation entre valeurs et normes morales, et entre valeurs, normes morales et normes juridiques ? Les valeurs sont-elles mesurables en pratique<sup>3</sup> et ensuite sont-elles toujours commensurables entre elles ? Les valeurs sont-elles universelles ou propres à des sociétés et des contextes particuliers comme le contexte européen actuel, voire seulement à des contextes nationaux ?

Outre ces interrogations générales, étaient abordées, en lien plus spécifique avec l'intégration européenne, les questions suivantes : à quoi les valeurs servent-elles dans le contexte de l'Union européenne ? À fournir une légitimation matérielle au projet européen qu'il est devenu difficile de légitimer procéduralement et en particulier démocratiquement ? À dessiner les contours d'une identité européenne en tant qu'identité d'une politique européenne à laquelle les différents citoyens européens peuvent s'associer ? Peut-on d'ailleurs parler d'identité sans valeurs communes ? Quelle est la relation entre valeurs et nationalisme, ou patriotisme ? Ou au contraire les valeurs servent-elles à réaffirmer certains traits fondamentaux communs aux États membres et à les préserver ? Est-ce que l'indétermination qui entoure le discours des valeurs en Europe est intentionnelle ou inévitable, voire même bénéfique ? Finalement, est-ce que le discours relatif aux valeurs pour l'Europe peut être restreint à un discours sur leur contenu, leurs bénéficiaires, leur validité ou encore leurs origines ?

Le deuxième volet des réflexions des intervenants et doctorants portait sur le *contenu des valeurs dites européennes*. Dans cette partie, les participants étaient appelés à examiner des valeurs particulières qui sont protégées en Europe, notamment les conditions de leur émergence et de leur inscription dans le projet européen, leur fonction et leurs relations entre elles.

Parmi les questions posées et discutées, on trouvait notamment : *Quelles sont les valeurs dites européennes ? Pourquoi sont-elles, chacune, parmi d'autres, qualifiées de valeurs et non de principes ou de droits ? Qu'ont-elles en commun ? Quel*

<sup>3</sup> Cf. de manière générale, [http://www.worldvaluessurvey.org/library/set\\_illustrations.html](http://www.worldvaluessurvey.org/library/set_illustrations.html)  
Cf. dans le contexte européen, <http://www.europeanvalues.nl> ; [http://ec.europa.eu/public\\_opinion](http://ec.europa.eu/public_opinion)

est l'intérêt d'identifier des valeurs communes aux Européens, plutôt que d'identifier des points communs dans leurs valeurs régionales et nationales respectives ? Qu'est-ce qui distingue les valeurs dites « fondamentales » des autres valeurs ? Les droits fondamentaux protègent-ils des valeurs ou des intérêts ? Et quelle est la relation entre ces intérêts fondamentaux et les valeurs ? Quid de la relation entre valeurs fondamentales, droits fondamentaux et libertés fondamentales ?

Les « valeurs » énoncées dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe de 2004 (art. 1-2 TECE) et dans le Traité de Lisbonne de 2007 (art. 2 Nouveau Traité sur l'Union européenne [TUE]) ou les « principes » que l'on trouve à l'article 6 du Traité sur l'Union européenne peuvent constituer une liste de départ. Ainsi : la dignité humaine ; la liberté ; la démocratie ; l'égalité ; l'État de droit ; les droits fondamentaux de la personne ; les droits des personnes appartenant à une minorité ; les valeurs spirituelles, ou religieuses, ou humanistes. Mais peut-être certaines valeurs implicites, toutes aussi importantes, sont-elles également dignes de protection. Pourquoi d'ailleurs, et comment, au sein des différents traités susmentionnés, les rédacteurs distinguent-ils entre « valeurs » et « objectifs » (p. ex. la paix, qui figure à l'article 3 Nouveau TUE, serait un objectif, et non pas une valeur, lesquelles sont énoncées à l'art. 2 Nouveau TUE) ? Quid de l'identité nationale (art. 4 al. 2 Nouveau TUE) ? Et la diversité (art. 3 al. 3 Nouveau TUE), est-ce une valeur ? Mais également : l'amélioration de la qualité de l'environnement ; le plein emploi ; le modèle social européen ; la croissance économique ; une concurrence libre et non faussée. Tous sont énoncés, à un titre ou à un autre dans le TECE et dans le Traité de Lisbonne. Quels liens et quelle éventuelle hiérarchie entre ces concepts ?

Finalement, comment s'articulent les relations entre les valeurs fondamentales énumérées dans les Traités et les droits fondamentaux de la Charte des droits fondamentaux de l'Union ? Les droits fondamentaux de l'Union, étant eux-mêmes en partie issus des traditions constitutionnelles communes aux États membres, constituent-ils une forme de traduction européenne de valeurs nationales, sous forme de dénominateur commun, ou ont-ils le potentiel de constituer un socle plus fort des droits fondamentaux propre à l'Union sur le modèle du minimum établi en 1950 par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ?

Le troisième volet du module portait sur les *conditions de la « mise en œuvre » des valeurs européennes*. Dans cette partie, des considérations juridiques ou politiques plus concrètes ont fait l'objet de nos discussions.

Ainsi, nous sommes-nous demandé : comment est-il possible de partager des valeurs, voire de développer des valeurs communes, sans espace public européen ? Suffit-il d'ouvrir les espaces publics nationaux et les discours nationaux sur les valeurs les uns aux autres ? De manière plus prosaïque, comment identifier, énoncer et protéger les valeurs ? Dans un texte fondamental de nature constitutionnelle ?

Par des politiques européennes (ainsi la PESC, dont l'objectif premier est « la sauvegarde des valeurs communes » ; art. 11 TUE) ? Par un mécanisme politique (du type de celui de l'art. 7 TUE) ? Par le biais de juridictions ? Par des mécanismes *ad hoc* ?

De même, et plus concrètement, comment gérer les conflits de valeurs, inévitables en droit national, mais encore davantage présents en droit européen du fait de la pluralité des valeurs en cause, mais aussi de leurs conceptions ? Par exemple, comment résoudre les conflits de valeurs et d'interprétation de ces valeurs entre juridictions nationales, la Cour de justice des Communautés européennes et la Cour européenne des droits de l'homme, lorsque ces divergences sont contextuellement justifiées ? Est-ce que la question des valeurs doit peser sur les choix d'intégration positive des ordres juridiques européens et sur l'unification de ces droits ? Dans ces conditions, quel est le rôle du droit comparé en Europe ?

Relativement au rôle des valeurs dans le cadre des relations extérieures de l'Union (au-delà de la PESC) (cf. art. 3 al. 5 et art. 10A Nouveau TUE), les participants étaient également invités à réfléchir aux mécanismes de conditionnalité dans les accords d'association passés par l'UE, ainsi qu'aux conditions posées aux candidats à l'adhésion et aux mécanismes de leur vérification par la Commission (cf. art. 34 Nouveau TUE). Sont-ils fondés sur des valeurs ? Sont-ils les vecteurs de valeurs européennes ? Ou s'agit-il d'assurer la stabilité politique et commerciale de partenaires économiques, le cas échéant par l'instrumentalisation d'un discours sur les valeurs ? Ou ces valeurs sont-elles au contraire destinées à développer la démocratie et l'État de droit en dehors des frontières européennes ? Comment convient-il de combler le hiatus entre les valeurs internes et externes de l'Union, si tel hiatus il devait y avoir ? Enfin, est-il normativement acceptable de faire du respect de ces valeurs une condition de l'aide au développement ou la contrepartie d'avantages commerciaux ?

\* \* \*

Le présent ouvrage est divisé en trois parties consacrées aux trois grandes questions identifiées et traitées au cours de l'École doctorale. Notons qu'il s'agit là d'un ordonnancement de chapitres qui, comme toute catégorisation, est éminemment subjectif et n'a d'autre rôle que de susciter des rapprochements intéressants entre des questions que l'on ne considérerait pas ensemble dans d'autres contextes. À la fin de l'ouvrage, un épilogue du troisième co-éditeur, Francis Cheneval, embrasse les principaux enjeux de la discussion que ces séances d'École doctorale nous ont permis d'entamer et de conduire, par une réflexion sur le rôle de l'Intellectuel européen – Un Citoyen sans Patrie ?

*The present book is comprised of three sections that match the three major interrogations raised and addressed in the course of the Doctoral school. It is important to emphasize that the proposed structure is, like any structure, largely subjective and has no other purpose than to stimulate interesting comparisons between issues which*

*are not usually addressed together in other contexts. Finally, an epilogue by Francis Cheneval provides a final note to the book's discussions by reflecting on the role of The European intellectual – A Citizen without Homeland ?*

Il est utile à l'orée de ce très riche ouvrage d'offrir un bref survol des contributions qu'il contient. À chaque fois, un bref résumé de la contribution sera donné, tout d'abord en français puis en anglais.

*It is useful at the outset of this very diverse collection of essays to provide a brief overview of the contributions it is comprised of. In each case, a short abstract of the contribution will be provided, first in French and then in English.*

La première partie de l'ouvrage comprend trois contributions consacrées aux questions du rôle et de la nature des valeurs en Europe. Les domaines traités couvrent des thèmes aussi divers que ceux de l'identité européenne, la relation entre l'Europe des droits et celle des valeurs ou la relation entre valeurs et normes légales dans l'Union européenne.

*The first part of the book entails three contributions pertaining to the role and nature of values in Europe. The topics addressed range from European identity to the relationship between a rights-based Europe and a value-based Europe, including the relationship between values and legal norms in the European Union.*

Le chapitre de Justine Lacroix, intitulé *Europe des valeurs ou Europe des droits ?*, considère qu'il est essentiel de s'interroger sur le rôle des valeurs communes en Europe avant de se poser la question de la nature et du contenu de ces valeurs. Pour ce faire, l'auteur s'appuie sur la notion de pluralisme libéral et explique que la distinction entre valeurs et normes se situe au cœur du libéralisme politique. Elle souligne l'importance d'éviter d'en appeler à des valeurs communes en Europe, aussi bien en termes pratiques que normatifs. L'auteur défend, en d'autres termes, une Europe fondée sur les droits au lieu d'une Europe fondée sur les valeurs.

*Justine Lacroix's chapter Europe des valeurs ou Europe des droits ? argues that it is essential to ask what should be the role of common values in Europe, before raising the question of what those values should be. To do so, the author refers to the notion of liberal pluralism and argues that the distinction between values and norms lies at the core of political liberalism. This brings her to explain, in practical as much as in normative terms, the importance of averting from calling upon common values in the European context. She calls, in other words, for a rights-based Europe instead of a value-based Europe.*

Dans sa contribution *La culture politique comme métavaleur européenne*, Dagmar Comtesse présente l'argument selon lequel la seule valeur requise par la construction juridique européenne est la valeur d'une culture politique libérale. Il s'agirait d'une forme de méta-valeur du fait de sa dimension globale. Son argument repose

sur une explication des termes « valeur » et « norme », dont la différence remonte au modèle kantien. Les normes morales et légales, ainsi que les valeurs sont mises en relation dans une conception habermasienne du discours public. Ceci permet à l'auteur d'expliquer la généralisation des valeurs et leur transformation en normes légales moralement justifiées. Dans ce contexte, la pratique libérale du débat politique devient une condition nécessaire à la légitimation des normes légales. Cette culture politique ne détermine ainsi pas une valeur spécifique en particulier, mais la valeur du débat public libéral.

*In her contribution La culture politique comme métavaleur européenne, Dagmar Comtesse points out that the only value required by the European Union, based on European law, is the value of a liberal political culture, which represents a kind of meta-value due to its global character. Her argument starts with a definition and explication of the terms "value" and "norm", whose difference is accounted for by reference to a Kantian model. Moral norms, legal norms and values are all connected back to each other in a Habermasian conception of the public discourse. This allows the generalization of values so as to become morally justified legal norms. In this context, the practice of liberal political debate is a necessary condition of the legitimacy of legal norms. Such political culture does not determine any specific value, but the value of debating in a public and liberal way.*

Dans son chapitre *Values and the Identity of the European Union*, Sonja Dänzer analyse d'abord les différents sens que peut prendre le terme « identité européenne » dans les débats sur l'Union européenne (UE). Se fondant sur une approche fonctionnelle, l'auteur examine les implications de l'association de l'identité de l'UE avec celle de l'Europe. Elle considère que seule une compréhension de l'Europe basée sur des valeurs et des normes peut expliquer la signification du concept d'identité européenne pour l'UE et la détermination de ses frontières. L'auteur explore ensuite trois stratégies pour définir l'Europe à la lumière des valeurs et des normes : une stratégie culturelle-historique, une stratégie politique-institutionnelle et une stratégie orientée sur les valeurs pour la population. Elle rejette la première et présente un argument en faveur de l'importance irréductible des deux dernières pour l'avenir de l'UE.

*In her chapter Values and the Identity of the European Union, Sonja Dänzer assesses the different meanings the term "European identity" may have in debates about the European Union (EU). Based on a functional approach, she discusses the implications of the identification of the identity of the European Union with that of Europe. The author argues that a conception of Europe based on values and norms is the only conception that can explain the meaning of a concept of European identity for the EU and the determination of its boundaries. The chapter explores three strategies to define Europe in the light of values and norms : a cultural-historical strategy, a political-institutional strategy and a strategy based on people's values. The author rejects*

*the first one and argues for the irreducible importance of the two latter strategies for the future of the EU.*

La deuxième partie de cette collection comprend quatre contributions, toutes consacrées, bien que parfois de manière indirecte, aux questions du *contenu des valeurs dites européennes*. Les domaines traités couvrent des thèmes aussi divers que ceux de la constitutionnalisation des valeurs, du droit à l'information, du droit à la diversité linguistique, et des « valeurs européennes » invoquées par des mouvements pro-européens aux marges de l'Union européenne.

*The second part of the book is comprised of four contributions pertaining more or less directly to the content of so-called European values. The fields covered range from the constitutionalization of values, the right to information, the right to linguistic diversity and the reference to "European Values" by pro-European movements on European Union's borders.*

Dans sa contribution *Les valeurs dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Vlad Constantinesco présente les différentes garanties des valeurs dites européennes inscrites dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe de 2004 et reprises dans le Traité modificatif de Lisbonne de 2007. Ces différentes expressions juridiques des valeurs constituent, selon l'auteur, des signaux de l'identité de l'Union en tant que puissance normative. La culture normative développée en cinquante ans d'intégration est en effet le signe distinctif de l'Union. Les normes constituent, l'auteur conclut, la valeur essentielle de l'Union, une valeur elle-même concrétisée par la myriade des autres valeurs que l'Union promeut ouvertement.

*In his chapter Les valeurs dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Vlad Constantinesco discusses the various guarantees of European values in the 2004 Constitutional Treaty and the 2007 Reform Treaty. These legal expressions of values constitute, he argues, identity signals of the Union qua normative power. The normative culture developed in fifty years of integration is the Union's distinctive quality. Norms constitute, the author concludes, the essential value of the Union, a value concretized in the myriad of other values the Union openly promotes.*

Dans son chapitre *La liberté d'expression, un exemple concret d'interaction entre norme et valeur*, Sacha Meuter illustre le rôle des valeurs dans la mise en oeuvre des droits de l'homme, en se fondant sur un exemple central : la liberté d'expression telle que garantie à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). C'est en revenant aux fondements des normes de garantie des droits de l'homme qu'il est possible, selon l'auteur, de déduire les valeurs qui justifient ces normes et guident leur concrétisation. Dans le cas de la liberté d'expression, l'identification des valeurs sous-jacentes révèle l'importance fondamentale du droit, non seulement en relation au développement individuel, mais aussi pour la démocratie libérale. L'auteur démontre ainsi comment la pluralité des valeurs qui sous-tend la

liberté d'expression fonctionne comme un guide dans les différents choix à faire dans le cadre du processus de mise en oeuvre du droit.

*In his chapter La liberté d'expression, un exemple concret d'interaction entre norme et valeur, Sacha Meuter's aim is to illustrate the role of values in the implementation of human rights by reference to a key example : freedom of expression as guaranteed by Article 10 of the European Convention on Human Rights (ECHR). It is by going back to the foundations of a human rights norm of that kind that we can infer the values which justify that norm and guide its specification. In the case of freedom of expression, the identification of the underlying values reveals the right's importance, not only by reference to individual development, but also to liberal democracy. The author shows how the plurality of values underlying freedom of expression works as a guide to the various choices to be made in the implementation process.*

Dans son chapitre *La diversité linguistique comme valeur charnière d'une nouvelle démocratie européenne*, Marynelle Debétaz traite de la question importante de la reconnaissance et de la promotion de la diversité linguistique. Elle affirme que cette diversité est nécessairement liée au développement de la démocratie européenne, ou à tout le moins au processus de construction d'une politique européenne fondée sur des valeurs démocratiques communes. L'auteur explore brièvement différentes solutions au dilemme entre les exigences de l'inclusion et de la communication démocratiques, d'une part, et la diversité linguistique et les identités européennes multiples, d'autre part. S'affrontent ainsi le projet d'une *lingua franca* européenne et celui d'instaurer un multilinguisme à l'échelle européenne. L'auteur propose un multilinguisme multi-niveaux en tant que valeur fondamentale d'une démocratie européenne construite par et pour une pluralité de peuples européens.

*In her chapter La diversité linguistique comme valeur charnière d'une nouvelle démocratie européenne, Marynelle Debétaz argues that the important question of the recognition and promotion of linguistic diversity necessarily arises in the search for a European democracy, or at least contributes to the process of construction of a European polity based on common democratic values. The author briefly explores different alternatives to solve the tension between the requirements of democratic inclusion and communication, on the one hand, and linguistic diversity and multiple European identities, on the other. These alternatives range from a European lingua franca to European multilingualism on a large scale. She argues that "multi-level multilingualism" constitutes a key value in a democracy built for and by a plurality of European peoples.*

Dans son chapitre *In Search for Europe: Two youth movements looking for European Values or for a European Ideal*, Sylvie Ramel examine la place de l'« européenité » dans les discours contestataires d'*Otpor!* en Serbie, et *Dosta!* en Bosnie-Herzégovine. Son objectif principal est d'évaluer le rôle de l'UE en tant que

vecteur de valeurs, au-delà des aspects politiques, économiques ou institutionnels. Cet angle d'analyse met en évidence quatre questions principales : quelles sont les limites de la théorie sur les « régimes hybrides », du fait de l'ubiquité du rôle de la Communauté Internationale en termes d'autoritarisme ? Un changement graduel de régime est-il envisageable, ou une « révolution électorale » est-elle nécessaire ? La transitologie peut-elle rendre compte de la distinction entre construction de l'État et de la nation ? Enfin, un discours plus inclusif sur les questions de théorie politique relatives à l'UE permettrait-il un rapport plus réflexif entre les bailleurs de fond et leurs destinataires ?

*In her chapter In Search for Europe : Two youth movements looking for European Values or for a European Ideal, Sylvie Ramel discusses the place of "Europeanity" in the contestatory discourse of Otpor! In Serbia and Dosta! in Bosnia-Herzegovina. The chapter's aim is to assess the role of the EU as value-bearer, and not only in political, economic and institutional terms. This approach brings up four main questions : what are the limits of the theory of "hybrid regimes" given the ubiquity of the international community in authoritarian terms? Is a gradual regime change plausible, or is it necessary to plan an "electoral revolution" ? Can transitology help explain the distinction between Nation- and State-building? Finally, would a discourse more sensitive to political theory issues raised by the EU help create a more reflexive relationship between donors and their beneficiaries?*

La troisième partie du présent ouvrage comprend cinq contributions, toutes consacrées de près ou de loin aux questions de la *mise en oeuvre des valeurs en Europe*. Les domaines traités couvrent des thèmes aussi divers que ceux de l'autonomie de l'ordre juridique communautaire, de l'Union de droit, de la place des droits de l'homme dans la politique extérieure de l'Union ou, encore, de la place des valeurs européennes dans le débat sur l'élargissement de l'Union à la Turquie.

*The third part of the collection entails five contributions pertaining to the implementation and protection of values in Europe. Themes covered are broad and range from the autonomy of the European legal order, the Rule of Law in the Union, the role of human rights in EU foreign policy to the role of European values in the enlargement debate and especially in the context of Turkey's accession.*

Dans son chapitre *Les droits fondamentaux dans l'UE : entre normes et valeurs*, Alexandre Chardonens considère qu'il existe une tension fondamentale au cœur de la relation de l'UE à son environnement normatif, si dense. L'auteur explore la distinction entre normes et valeurs au travers de la théorie des intérêts en tant que théorie des droits, notamment des droits fondamentaux. Selon lui, l'autonomie de l'ordre juridique de l'UE – qu'il définit comme l'indépendance normative – a été acceptée par les autres systèmes juridiques (ceux des États membres et l'ordre juridique international) parce que l'UE, principalement au travers de la Cour de justice des Communautés européennes, a reconnu et matérialisé certaines des valeurs présentes dans ces ordres juridiques.

L'indépendance normative a donc été gagnée au prix de la soumission axiologique de l'ordre juridique européen à son environnement normatif. Ces valeurs comprennent notamment les droits fondamentaux qui sont protégés par les États membres de l'Union et la Convention européenne des droits de l'homme.

*In his chapter Les droits fondamentaux dans l'UE : entre normes et valeurs, Alexandre Chardonens argues that a fundamental tension lies at the heart of the relationship between the European Union (EU) and part of its dense normative environment. Exploring the boundaries between norms and values through the interests' theory of rights as applied to fundamental rights in particular, the author argues that the autonomy of the EU legal order – defined as complete normative independence – has been partly accepted by the other legal systems – those of the Member States and the international legal order - only because the EU, mainly through its Court, has recognised and materialised some of the values present in these other legal orders. Normative independence has therefore been "granted" to the EU, the author argues, under the condition of its own partial axiological subordination to its normative environment. These values encompass, among others, the fundamental rights protected both by the Union's Member States and the European Convention of Human Rights.*

Dans son chapitre *La mise en oeuvre de l'État de droit au sein de l'UE*, Ioanna Raducu considère que la protection des droits de l'homme dans un contexte de défis sécuritaires importants appelle une mise en oeuvre rigoureuse de l'État de droit. Paradoxalement, l'affirmation des principes liés à l'État de droit en tant que principes ou valeurs européens n'a pas mené à la protection judiciaire complète des droits individuels devant les juridictions communautaires. Au contraire, un survol des procédures judiciaires européennes révèle des lacunes patentes dans le premier, mais surtout dans les deuxième et troisième piliers, et ce en dépit des affirmations courageuses du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes relativement à la protection des droits de l'homme et au droit à un recours individuel effectif. L'auteur soutient par conséquent, en contrepoint à la thèse défendue dans le chapitre précédent, l'argument selon lequel le système juridique de l'UE risque d'être contrôlé de manière répétée sur ce point par la Cour européenne des droits de l'homme.

*In her chapter La mise en oeuvre de l'État de droit au sein de l'UE, Ioanna Raducu argues that, in a world facing important security challenges, human rights protection might only be preserved by a thorough implementation of the rule of law. Paradoxically, the affirmation of the rule of law qua European value or principle has not led to providing a complete judicial protection of individual rights in the EU. On the contrary, a review of EU judicial procedures underlines patent deficiencies in the first, but most noticeably in the second and third pillars, despite the Court of First Instance's bold statements regarding the protection of human rights and the right to an effective judicial remedy. As a result, the author argues, providing an interesting*

*contrast with the precedent chapter's thesis, that the EU legal system seriously runs the risk of being reviewed in this respect by the European Court of Human Rights.*

Dans son chapitre *L'UE promeut-elle des valeurs à travers ses missions de maintien de la paix? Le cas de la Bosnie-Herzégovine*, Alessia Biava commence par observer qu'à ce jour et suite au développement de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), l'UE a lancé quelques dix-huit missions civiles et militaires en dehors de son territoire. En se fondant sur le fait que les traités fondateurs mentionnent les valeurs comme fondements de l'UE et notamment la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit, la liberté et l'égalité, l'auteur examine les relations entre ces valeurs et la politique extérieure de l'UE dans le cadre de la PESD. Son hypothèse principale est que les missions PESD contribuent aussi à exporter les valeurs communes de l'UE en dehors de ses frontières. L'auteur étaye sa thèse en examinant le cas de la Bosnie-Herzégovine, où deux missions PESD sont actuellement en cours.

*In her chapter L'UE promeut-elle des valeurs à travers ses missions de maintien de la paix? Le cas de la Bosnie-Herzégovine, Alessia Biava starts with the observation that, to date and following the development of the European Security and Defence Policy (ESDP), the EU has launched eighteen civilian and military missions abroad. Since the founding Treaties state that the EU is based on a number of fundamental values, and in particular those of democracy, human rights, rule of law, freedom and equality, the author assesses the connections between those values and the EU's external action in the framework of ESDP. Her main hypothesis is that ESDP missions also contribute to exporting those common values beyond the borders of the Union. The author takes Bosnia and Herzegovina as a case study, as two ESDP missions are still in process in that region.*

Dans son chapitre *Devaluing Rights? Human Rights as a Shared Value in the European Neighbourhood Policy*, Joanna Bourke-Martignoni considère le respect des droits de l'homme comme l'une des valeurs que l'Union européenne cherche à promouvoir dans ses relations extérieures. Dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), l'UE vise en effet à « approfondir » ses relations avec certains pays voisins, en échange d'un engagement de leur part en faveur de valeurs communes comme la démocratie et les droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, les principes d'économie de marché et le développement durable. L'auteur analyse le rôle de l'UE en tant qu'agent de justice globale au niveau régional et s'interroge sur la légitimité de la définition et de la mise en œuvre des droits humains dans le cadre de cette politique de voisinage.

*In her chapter Devaluing Rights? Human Rights as a Shared Value in the European Neighbourhood Policy, Joanna Bourke-Martignoni argues that human rights may be regarded as one of the values the European Union aims at promoting in its external relations. In the context of the European neighbourhood policy (ENP), the EU's goal*

*is indeed to "deepen" its relationships with certain neighbour countries, in exchange of their commitment to common values and in particular to democracy and human rights, the rule of law, good governance, the principles of market economy and sustainable development. The author assesses the EU's role as an agent of global justice at the regional level and questions the legitimacy of unilaterally defining and requesting the implementation of Human Rights in the framework of the neighbourhood policy.*

Dans son chapitre *Values at the Margin and Reversal of Values : The Case of Turkey*, Alain Servantie soulève la question suivante : y a-t-il des valeurs européennes que les Turcs ne partageraient pas ? Certes, l'auteur le confirme, le débat sur les valeurs européennes en Turquie est à la fois récent et très ancien. Ancien, parce qu'il réveille des préjugés d'autres siècles sur l'Islam et les musulmans. Récent parce qu'il ne date que de 1996, quand les chrétiens-démocrates réunis en congrès à Val-Duchesse (Bruxelles) se sont opposés à ce que le statut de candidat soit donné à la Turquie. L'on ne s'était pas posé la question en 1950, quand la Turquie avait adhéré au Conseil de l'Europe (pas plus qu'on avait alors posé la question sur Chypre, pourtant géographiquement encore plus éloignée de ce que l'on qualifiait traditionnellement d'Europe). L'auteur examine plusieurs études et enquêtes récentes, comparant les différents pays de l'Union et la Turquie ; les résultats montrent que les Turcs partagent un certain nombre de valeurs « européennes », quelques fois avec les pays méditerranéens, quelques fois avec les pays d'Europe orientale, voire même avec le Royaume Uni (en matière d'identité européenne). L'évolution des valeurs, au fil des générations, accompagne le processus de démocratisation du pays et la généralisation de l'enseignement sur l'ensemble de son territoire, rendant toute conclusion hasardeuse.

*In his chapter Values at the Margin and Reversal of Values : The Case of Turkey, Alain Servantie raises the following question : Are there European values that the Turkish people does not share? The debate on European values in Turkey is both very recent and quite old. Old, because it brings back outdated biases about Islam and Muslims. Recent, because it really only dates back to 1996, when the Christian Democrats' Congress in Val-Duchesse (Brussels) opposed granting Turkey status as an accession-candidate to the EU. The question had however not been raised in 1950, when Turkey became a member of the Council of Europe. Nor was the issue raised in the case of Cyprus, even though it is geographically even more remote from what was then traditionally regarded as being Europe. The author surveys different recent studies and enquiries that compare Turkey to Member States in the EU. These show that the Turkish people share a certain amount of so-called European values, either with Mediterranean countries or with Eastern European countries, or even with the United Kingdom (in terms of European identity). Changes in values in the course of generations go hand in hand, the author argues, with the democratization of the*

*country and the generalization of education on its territory ; no definitive conclusion may thus be drawn on the matter.*

Cette discussion autour du thème des valeurs européennes ne conduit pas à une conclusion univoque. Nombre de questions demeurent au contraire ouvertes et feront certainement encore l'objet de débats. Aussi, en lieu et place de conclusion, Francis Cheneval propose un épilogue, lequel constitue un appel à la poursuite de ce débat essentiel. Son texte est intitulé : *L'intellectuel européen – un citoyen sans patrie ?*

*The debate captured in this volume does not lead to an obvious conclusion. Numerous issues remain open and controversial. Thus, instead of a conclusion, Francis Cheneval presents the reader with an epilogue, which also constitutes an invitation to pursue such essential debate. His contribution is entitled : L'intellectuel européen – un citoyen sans patrie ?*

\* \* \*

Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide de deux personnes auxquelles nous aimerions exprimer toute notre gratitude. Il s'agit de Mme Sylvie Ramel, assistante à l'Institut européen de l'Université de Genève et en charge de la coordination de l'Ecole doctorale romande en études européennes. Elle a apporté son aide précieuse à l'organisation et à la coordination des différentes rencontres du module en 2007. Le second acteur essentiel est le Dr Marc Roissard de Bellet, chargé d'enseignement et responsable des publications à l'IEUG ; il aura fait preuve de beaucoup de minutie et de patience dans la mise en forme de cet ouvrage.

Nous tenons aussi à remercier vivement les différents intervenants externes sans les conférences et le retour scientifique desquels les discussions et les résultats de l'Ecole doctorale n'auraient pas été les mêmes. Il s'agit du Dr Norbert Anwander (Université Humboldt, Berlin), des Professeurs Vlad Constantinesco (Université Robert Schuman, Strasbourg), Justine Lacroix (Université libre de Bruxelles), Pierre Legrand (Université Paris I), Kalypso Nicolaïdis (St Anthony's College, Université d'Oxford), ainsi que du Professeur Miguel Poiaras Maduro (Cour de justice des Communautés européennes et Université de Lisbonne), de M. Alain Servantie (DG Elargissement, Commission européenne, Bruxelles) et du Dr André Utzinger (Forma Futura Invest AG, Zürich).

Que soient enfin remerciés pour leur soutien financier à l'Ecole doctorale en études européennes le Rectorat de l'Université et le « Triangle azur ».

Fribourg et Genève, le 15 janvier 2008